

LES NUMÉROS À CONNAÎTRE EN CAS D'URGENCE



LES NUMÉROS D'APPEL D'URGENCE PERMETTENT
DE JOINDRE GRATUITEMENT LES SECOURS 24H/24

 **112**
NUMÉRO D'APPEL
D'URGENCE EUROPÉEN

Si vous êtes victime ou témoin d'un accident
dans un pays de l'Union Européenne

 **15**
SAMU
LE SERVICE D'AIDE MÉDICAL URGENT

Pour obtenir l'intervention d'une équipe
médicale lors d'une situation de détresse
vitale, ainsi que pour être redirigé vers un
organisme de permanence de soins

 **17**
**POLICE
SECOURS**

Pour signaler une infraction qui nécessite
l'intervention immédiate de la police



Dans tous les cas, restez à l'écoute des consignes données par les
autorités, à la radio, à la télévision et sur les réseaux sociaux en
suivant les comptes Twitter et Facebook officiels : @gouvernementFr,
@place_Beauvau, comptes de la préfecture et des autorités locales.

Pour en savoir plus :
www.gouvernement.fr/risques



GOUVERNEMENT.fr 

 **114**
NUMÉRO D'URGENCE
POUR LES PERSONNES
SOURDES ET
MALENTENDANTES

Si vous êtes victime ou témoin d'une
situation d'urgence qui nécessite
l'intervention des services de secours.
Numéro accessible par fax et SMS

 **18**
**SAPEURS-
POMPIERS**

Pour signaler une situation de péril ou un
accident concernant des biens ou des
personnes et obtenir leur intervention rapide

 **03 44 63 81 81**

POLICE MUNICIPALE DE SENLIS

2 rue Léon Fautrat (proche mairie)

Lundi : de 9h à 11h45 et de 13h30 à 17h15
Mardi à vendredi : de 8h à 11h45 et de 13h30 à 17h15

En dehors des heures d'ouverture :
Accueil téléphonique de 8h à 3h, **uniquement pour
les appels d'urgences**